



CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon le : 19/07/2022	Séance du Lundi 18 juillet 2022 Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
---	---	---

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 29

Le Conseil municipal, convoqué le 11 juillet 2022 s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville –25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h00 et levée à 20h45.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, M. Didier MOULIN, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, M. Gérard FAIVRE, Mme Annie PONÇOT, M. Éric GIRAUD, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Stéphane LESCURE, Mme Marie-Hélène BALLEE.

Étaient absents : Mme Tiphonie CALAIS, Mme Josiane CHAUVIN, Mme Martine CART-GRANDJEAN, Mme Agnès MARGUET, Mme Morgane OUDOT, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, M. Didier DUMONT, M. Bernard ANDREZ.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : Mme Agnès MARGUET /P. BENOIT ; Mme Morgane OUDOT/ M. Stéphane LESCURE ; M. Bernard ANDREZ/ M. Bernard LAPOIRE ; M. Didier DUMONT/ M. Michel PARRENIN ; M. Noël PERROT / Mme Colette LOMBARD.

LISTE DES DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme Bernard Lapoire comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 7 juillet 2022

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0

FINANCES LOCALES

2. Demande d'emprunts

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Donne son accord pour la réalisation de ces emprunts auprès des banques retenues Crédit Mutuel pour la tranche de 1.000.000€ et Crédit Agricole pour la tranche de 100.000€ selon les conditions indiquées lors de la séance,
- Autorise le Maire ou son représentant à signer les contrats réglant les conditions de ces prêts, les demandes de réalisation des fonds, et tous documents y afférents.
-

Rapport adopté à la majorité : Pour : 24 Contre : 1 Abstention : 0

Le Maire,
Sylvie LE HIR

